

<b>Projet :</b>	Communauté de Communes Desvres-Samer – Construction du complexe aqualudique - Desvres (62)
<b>Suivi n°:</b> 6	<b>Date :</b> 14/05/2018
<b>Objet :</b>	Visite de chantier : Préparation du chantier, déplacement Orchis de Fuchs, terrassement.

### Personnes présentes et/ou destinataires de la diffusion

Organisme	Nom	Téléphone	Mail	Prés.	Diff.
CCDS	M ROUILLE	03 21 92 07 20	lionel.rouille@cc-desvressamer.fr		<b>X</b>
	MME PRUVOST	06 85 72 05 37	laetitia.pruvost@cc-desvressamer.fr		<b>X</b>
V2R Ingénierie	M FAYEULLE	06 85 24 75 96	j.fayeulle@v2r.fr		<b>X</b>
ARIETUR	M DELASSUS	03 21 87 45 00	sd-arietur@orange.fr		<b>X</b>
BIOTOPE	M CAVALIER	06 03 68 23 65	fcavalier@biotope.fr	<b>X</b>	<b>X</b>
	MME PRUDHOMME	06 03 68 07 61	iprudhomme@biotope.fr		<b>X</b>
COLAS	M FLEURY	06 85 36 89 88	jeremy.fleury@colas-np.com		<b>X</b>
	M MASSE		eric.masse@colas-ne.com	<b>X</b>	<b>X</b>
ID VERDE	M STUER	03 28 58 79 10	julien.stuer@idverde.com		<b>X</b>

### Protection des milieux naturels

#### ➤ Respect des zones balisées :

Le balisage a été mis en place par l'entreprise le 28/02/2018, avec les indications de Biotope. Et les panneaux de sensibilisation ont été installés.

Pour rappel au sein des emprises balisées, sont interdits :

- La circulation et les manœuvres d'engins ;
- Le dépôt de matériel ;
- Le stockage, même temporaire, de matériaux ;
- Toute autre activité susceptible de dégrader le milieu ;
- L'accès au personnel de chantier pendant toute la durée des travaux.

Conforme : aucune zone à enjeu n'est dégradée.

Conforme : le balisage est en place, il est toutefois partiellement dégradé, pour rappel : « l'entreprise sera chargée de l'entretien de ce balisage tout au long du chantier ».

D'ici la fin de semaine, l'entreprise va mettre en place un balisage plus pérenne, à l'aide de barrières de type « Heras ».

Conforme : lors de la visite de chantier, aucun pied d'Orchis de Fuchs n'a été impacté. Toutefois le balisage n'a pas été mis en place.

Pour rappel, les piquets ont été colorés avec 2 couleurs :

- Orange : correspond à des pieds/stations de l'espèce ayant été retrouvés ;
- Vert : correspondant à des pieds/stations non retrouvés.

Les piquets verts devront être balisés à l'aide d'un grillage avertisseur orange avec une zone tampon de 5 mètres (en attendant que les pieds puissent être retrouvés).

Aux piquets orange seront ajoutés un morceau de rubalise pour être plus visible, si une dégradation par l'entreprise arrive aux alentours de ces balises, alors la mise en place d'un grillage orange sur l'ensemble des stations/pieds sera indispensable. 6 pieds supplémentaires ont été découverts le jour de la visite, au total, 16 pieds ont été retrouvés sur les 21 à déplacer.



*Balisage des zones à enjeux présent*



*Absence de balisage autour des pieds d'Orchis de Fuchs*

La station d'Orchis de Fuchs découverte le 20/04/2017 dans le secteur « plateau sportif/zone humide à créer » a été déplacé lors de la visite. Au total, 41 pieds y ont été dénombré.

- **Les emplacements des espaces liés au chantier sont conformes** : la base vie de l'entreprise est située en dehors de zone à enjeux en amont par l'écologue et présentant une faible sensibilité.

Conforme : toutes les zones de stockages sont situées en dehors des milieux naturels présents au droit du platelage en cours d'installation.

Conforme : l'accès à la zone de compensation a été totalement fermé lors de la préparation de chantier effectuée en semaine 16.

### **Phasage des travaux en fonction des contraintes faunistiques**

Conforme : les travaux de terrassement sont effectués en période favorable.

### **Mesures spécifiques à mettre en place**

- **Mise en défens des emprises chantier pour la faune à mobilité réduite** :

Conforme : le dispositif est en place. Certains panneaux de sensibilisations installés par Biotope (le 20/04/2018 et remis en place le 23/05/2018) ont été vandalisés.

Rappel : il reste à condamner le chemin de vtt (à l'ouest de la barrière batracien), et à améliorer la jonction entre le platelage et la barrière batracien (non hermétique)



*Barrière semi-perméable et panneau de sensibilisation présent*

➤ **Travaux en milieu humide (travaux au niveau des chemins) :**  
Non concerné, les travaux de platelage sont terminés.

➤ **Travaux de destruction/dégradation du gîte hivernal à chiroptères (pont fissuré) :**  
Non concerné actuellement.

➤ **Déplacement de l'Orchis de Fuchs :**  
Lors de la visite 41 pieds de l'espèce ont été déplacés dans la zone de compensation. Les pieds ont été prélevés manuellement à l'aide de pelles, puis mis dans le godet de la chargeuse pour les emmener sur la zone d'accueil afin d'y être transplantés.

Lors de cette opération, une sensibilisation du personnel de l'entreprise a été réalisée.



*Station transplantée de 41 pieds d'Orchis de Fuchs*



*Pieds d'Orchis de Fuchs mis dans le godet de la chargeuse*



*Zone d'accueil de 41 pieds d'Orchis de Fuchs*



*Pieds d'Orchis de Fuchs transplantés*


**Légende**

- Station de 41 pieds d'Orchis de Fuchs
- Zone de transplantation
- Emprises projet

0 50 100 m


 Sources : Biotopie  
 Orto : PPISE 2012  
 Cartographie : Biotopie, 2018

## Tri des terres végétales

Le tri des terres est effectué.

## Limitation du risque de dégradation indirecte des milieux adjacents

Conforme : absence d'envol de poussières, avec un temps sec et un vent moyen.

Conforme : absence d'envol de déchets lors de la visite de chantier, avec un vent moyen le jour de la visite.

## Limitation des nuisances du chantier

- Bruit : conforme, absence de bruit anormal ;
- Vitesse des véhicules : conforme.

## Prévention des pollutions

Conforme : la pelle mécanique sera stockée à une cinquantaine de mètres du plan d'eau.

Conforme : aucune pollution détectée ; Absence de déversement d'huiles/hydrocarbures.

Non concerné : aucun stockage de produit polluant n'a été observé.

Non contrôlé : la présence d'un kit anti-pollution sur le chantier, n'a pas été vérifiée.

## Tri et élimination des déchets

Conforme : absence de déchets sur le chantier.

## Non propagation des espèces végétales exotiques envahissantes

**Non conforme** : Aucune photo n'a été transmise à Biotopie permettant d'attester ou non de la propreté de la pelle mécanique.

La transmission des photos d'engins à leur arrivé sur site est à prévoir.

Conforme : les 4 stations de Renouée du Japon présente sur site sont piquetées.

**Non conforme** : Le piquet vert en bordure d'un chemin d'accès, n'est pas balisé à l'aide d'un grillage avertisseur orange.

Aux piquets orange doit être ajouté un morceau de rubalise pour être plus visible, si une dégradation par l'entreprise arrive aux alentours de ces balises, alors la mise en place d'un grillage orange sur l'ensemble des stations sera indispensable.

## Relevé de décisions

- ➔ Rappel CR5 : Mise en place d'un balisage adapté avant le démarrage des terrassements, pour les Orchis de Fuchs en fonction de la couleur des piquets (Colas) ;
- ➔ Rappel CR5 : Finalisation de la barrière semi-perméable pour les amphibiens : jonction et balisage (Colas/ID Verde) ;
- ➔ Rappel CR5 : mise en place d'un balisage adapté avant le démarrage des terrassements, pour les stations de Renouée du Japon en fonction de la couleur des piquets (Colas) ;
- ➔ Transmission de photos des engins à leur arrivée sur site.

## Validation du présent compte-rendu

*En l'absence de remarques formulées par mail ([fcavalier@biotope.fr](mailto:fcavalier@biotope.fr)) dans un délai d'une semaine après sa transmission, le compte-rendu sera considéré comme approuvé et validé par les différentes parties.*

*Compte-rendu diffusé le 15/05/2018  
Rédigé par François Cavalier (Biotope Nord –  
Littoral)*

